

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU
BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2018 POUR LES PROJETS DU TRANSPORTEUR DONT LE COÛT
INDIVIDUEL EST INFÉRIEUR À 25 MILLIONS DE DOLLARS**

Investissements ne générant pas de revenus additionnels

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0011](#), p. 10, R6.1;
 - (ii) Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0007](#), p. 6 et 7;
 - (iii) Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0009](#), p. 1.

Préambule :

(i) Le Transporteur justifie comme suit la hausse des investissements prévus en 2018 pour le remplacement d'équipements d'appareillage :

« L'augmentation de 29 M\$ de la référence (i) est principalement due à la part des projets inférieurs à 25 M\$ par rapport au montant global des investissements. Pour les équipements d'appareillage, la part des projets de moins de 25 M\$ est plus élevée en 2018 (56 %) qu'en 2017 (44 %) et ce, bien que le montant global des investissements en appareillage de 2018 soit plus faible que celui de 2017 (363 M\$ par rapport à 391 M\$). Le Transporteur prévoit en 2018 plus de remplacements ciblés d'équipements à risque élevé dans le cadre de projets de moins de 25 M\$ amenant une répartition différente du montant global des investissements en pérennité.

L'augmentation du nombre d'équipements à risque élevé de la référence (ii) provient du raffinement des courbes de taux de défaillance par l'utilisation du modèle « Weibull ». Ce raffinement a pour effet de mieux refléter dans la grille d'analyse de risque la défaillance de très vieux équipements en fin de durée de vie et ainsi influencer le choix de leur remplacement dans les projets à venir. Le modèle « Weibull » a donc pour effet de modifier l'ordonnancement des équipements à remplacer, priorisant davantage le remplacement de très vieux équipements plutôt que d'équipements moins vieux.

Par ailleurs, les interventions en Maintien – Appareillage du budget des 25 investissements 2018, dont font partie les équipements additionnels de la référence (iii), sont peu influencées par la modification des courbes de taux de défaillance puisque ces interventions ont déjà été identifiées avant la mise à jour des courbes en 2017 étant donné les cycles de planification de projets qui s'étendent sur plus de 2 ans. » [notes de bas de page omises]

[nous soulignons]

(ii) Dans son mémoire, l'AQCIE-CIFQ commente comme suit la justification du Transporteur de la hausse des investissements prévus en 2018 en Maintien-Appareillage pour les projets inférieurs à 25 M\$:

« Il est évident que la proportion des projets de moins de 25 M\$ augmente si seuls les projets de plus de 25 M\$ diminuent, mais cela ne justifie pas pour autant l'augmentation du budget des projets de moins de 25 M\$. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de remplacements d'équipements à risque élevé ne justifie pas l'augmentation du budget si cela implique une réduction des remplacements d'équipements à risque fort ou moyen. C'est le nombre total de remplacements qui est pertinent, et le Transporteur ne mentionne pas si le nombre total de remplacements est plus élevé, ni pourquoi il devrait l'être.

[...]

Les intervenants déplorent, à cet égard, le manque de transparence du Transporteur, qui ne fournit pas d'explications ou de justifications spécifiques concernant l'augmentation proposée de 13,3 % et, dans ce contexte, ils seraient portés à recommander à la Régie de n'accorder aucune augmentation.

Les intervenants sont toutefois préoccupés par l'augmentation du taux de risque pour les équipements d'appareillage. Ils recommandent en conséquence d'accorder une augmentation moins substantielle, de l'ordre de 3,7 %, laquelle correspond au taux d'augmentation du nombre d'équipements à risque pour l'année 2017, dernière année à l'égard de laquelle ce taux leur est connu.

[...]

Les intervenants recommandent par ailleurs à la Régie d'exiger du Transporteur qu'il présente à l'avenir dans chacun de ses dossiers relatifs aux investissements de moins de 25 M\$ une planification des investissements anticipés sur une période de trois ans, ce qui devrait contribuer à une meilleure compréhension des propositions du Transporteur par les parties prenantes. »

[nous soulignons]

(iii) L'AQCIE-CIFQ précise que sa recommandation d'exiger du Transporteur qu'il présente une planification sur trois ans des investissements anticipés concerne les trois composantes les plus importantes de la catégorie Maintien des actifs, soit « Maintien – Appareillage », « Maintien – Lignes » et « Maintien - Actifs de soutien ».

Demandes :

1.1 Selon l'AQCIE-CIFQ, « *l'augmentation du nombre de remplacements d'équipements à risque élevé ne justifie pas l'augmentation du budget si cela implique une réduction des remplacements d'équipements à risque fort ou moyen. C'est le nombre total de remplacements qui est pertinent, et le Transporteur ne mentionne pas si le nombre total de remplacements est plus élevé, ni pourquoi il devrait l'être.* »

Veillez expliquer l'augmentation de 29 M\$ des investissements prévus en 2018 pour le remplacement d'équipements d'appareillage en montrant, entre autres, le lien existant avec le plus grand nombre de remplacements ciblés d'équipements à risque élevé, selon la référence (i). Veuillez justifier l'ampleur du montant additionnel demandé.

1.2 Veuillez commenter la proposition de l'AQCIE-CIFQ à l'égard d'une planification des investissements anticipés sur plus d'une année pour les composantes « Maintien –

Appareillage », « Maintien – Lignes » et « Maintien - Actifs de soutien » de la catégorie « Maintien des actifs », en considérant, notamment, que les cycles de planification des projets du Transporteur s'étendent sur plus de 2 ans, selon la référence (i).

- 2. Références :**
- (i) Dossier R-3982-2016, pièce [B-0004](#), p. 22, tableau 14;
 - (ii) Pièce [B-0004](#), p. 20, tableau 13;
 - (iii) Pièce [B-0004](#), p. 21;
 - (iv) Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0007](#), p. 10.

Préambule :

(i) Le Transporteur présente la grille d'analyse du risque des composants des lignes aériennes, en date de janvier 2016. Le nombre d'équipements à risque s'élève à 135 299, dont 12 275 à risques élevé (48) et fort (12 227). Le taux de risque est établi à 6,8.

(ii) Le Transporteur présente la grille d'analyse du risque des composants des lignes aériennes, en date de janvier 2017. Le nombre d'équipements à risque s'élève à 138 970, dont 10 957 à risques élevé (62) et fort (10 895). Le taux de risque est établi à 6,9.

(iii) Au tableau 14, le Transporteur prévoit des investissements de 89 M\$ en 2018 pour le remplacement de composants des lignes aériennes. Ce montant est en hausse de 34 M\$ ou 62 % par rapport au montant de 55 M\$ demandé pour 2017 dans le dossier précédent¹.

Le Transporteur mentionne que les interventions planifiées en 2018 consistent à remplacer les équipements qui ont atteint leur durée de vie et que, par rapport à 2017, il prévoit remplacer un nombre plus important de composants de lignes aériennes.

(iv) L'AQCIE-CIFQ mentionne :

« Selon les intervenants, le budget devrait être établi en fonction des besoins. Or, le Transporteur ne présente aucune indication quant à une augmentation du nombre d'équipements à risque pour l'année 2018, de sorte qu'on ne peut guère faire mieux que présumer le maintien du nombre et établir le budget en conséquence, soit au niveau de 2017. »

L'AQCIE et le CIFQ recommandent donc de réduire le budget des composants de lignes aériennes à 55 M\$, soit une diminution de 34 M\$ par rapport au budget demandé. »

Demande :

2.1 La Régie constate que, bien que le nombre des composants de lignes aériennes à risque augmente de janvier 2016 à janvier 2017, le nombre de ces équipements à risques élevé et fort diminue, selon les références (i) et (ii).

¹ Dossier R-3982-2016, pièce [B-0004](#), p. 22, tableau 15.

Veillez expliquer et justifier l'ampleur du montant additionnel de 34 M\$ demandé pour les investissements 2018, par rapport au budget des investissements 2017, pour le remplacement de composants de lignes aériennes.

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0004](#), p. 21;
 - (ii) Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0007](#), p. 11.

Préambule :

(i) Au tableau 14, le Transporteur prévoit des investissements de 31 M\$ en 2018 pour le maintien des lignes souterraines, dans le cadre de projets inférieurs à 25 M\$. Ce montant est en hausse de 19 M\$ ou 158 % par rapport au montant de 12 M\$ demandé pour 2017 dans le dossier précédent².

Le Transporteur mentionne que les interventions planifiées en 2018 consistent à remplacer les équipements qui ont atteint leur durée de vie, notamment des câbles à l'huile par des câbles secs et des lignes souterraines. La Régie constate que cette explication est la même que celle fournie dans le dossier précédent³.

(ii) L'AQCIE-CIFQ mentionne :

« On peut constater que le budget a très peu varié sur la période 2011-2017 avec une moyenne d'environ 12 M\$. La demande de 31 M\$ pour l'année 2018 est une augmentation qui n'est ni soulignée ni justifiée spécifiquement dans la preuve du Transporteur.

Dans les circonstances, les intervenants recommandent un montant qui correspond à celui des deux dernières années, soit 12 M\$. Il s'agit d'une réduction de 19 M\$ par rapport au budget demandé. »

Demande :

3.1 Veillez expliquer et justifier l'ampleur du montant additionnel de 19 M\$ demandé pour les investissements 2018 des projets inférieurs à 25 M\$, par rapport au budget des investissements 2017, pour le maintien des lignes souterraines.

² Dossier R-3982-2016, pièce [B-0004](#), p. 22, tableau 15.

³ Dossier R-3982-2016, pièce [B-0004](#), p. 23.

- 4. Références :**
- (i) Pièce [B-0004](#), p. 23;
 - (ii) Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0007](#), p. 12.

Préambule :

(i) Les investissements 2018 prévus pour le maintien des actifs de soutien s'accroît de 14 M\$ ou +20 % par rapport au montant de 69 M\$ demandé pour 2017 dans le dossier précédent⁴. L'augmentation des investissements est plus significative pour les catégories « Équipements informatiques » (+ 6 M\$ ou + 20 %) et « Bâtiments administratifs » (+5 M\$ ou +38 %).

(ii) L'AQCIE-CIFQ mentionne, relativement à la preuve du Transporteur en ce qui a trait au maintien des actifs de soutien :

« Un examen sommaire de l'AQCIE et du CIFQ permet de constater qu'il n'y a pas de justification spécifique pour cette augmentation. On retrouve en effet le même texte explicatif dans les dossiers R-3982-2016 et R-4013-2017. »

Étant donné qu'il n'y a pas de justification spécifique pour l'augmentation du budget de l'année 2018, les intervenants recommandent à la Régie de limiter le budget à ce qu'il était l'an dernier, ce qui correspond à un montant de 69 M\$, soit une diminution du budget de 14 M\$. »
[notes de bas de page omises]

Demande :

4.1 La Régie constate, comme l'AQCIE-CIFQ, que la justification du Transporteur, à l'appui des investissements demandés pour le maintien des actifs de soutien, est la même que celle du dossier R-3982-2016 précédent, malgré l'augmentation des investissements demandée dans le présent dossier. Veuillez expliquer et justifier les augmentations, identifiées à la référence (i), des investissements prévus en 2018 dans les catégories « Équipements informatiques » et « Bâtiments administratifs ».

⁴ Dossier R-3982-2016, pièce [B-0004](#), p. 25, tableau 17.

Investissements générant des revenus additionnels

- 5. Références :**
- (i) Pièce [B-0004](#), p. 34, tableau 25;
 - (ii) Pièce [B-0011](#), p. 12 et 13, R8.1;
 - (iii) Pièce [B-0004](#), p. 34, tableau 26;
 - (iv) Pièce [B-0004](#), p. 43, annexe 2.

Préambule :

(i) Les investissements 2018 prévus pour les projets confirmés et à confirmer pour l'alimentation de la charge locale s'élèvent à 77 M\$, en hausse de 21 M\$ ou 37 % par rapport au montant de 56 M\$ demandé pour 2017 dans le dossier précédent⁵. Sur ce montant, les projets à confirmer représentent un montant de 38 M\$, en hausse de 16 M\$ par rapport au montant de 22 M\$ demandé pour 2017. Ce montant de 38 M\$ est lié à des mises en service prévues en 2018, 2019 et 2020.

(ii) Le Transporteur explique le retrait, dans le présent dossier, des projets d'addition de capacité de six postes satellites sur lesquels des interventions étaient prévues en 2018 et 2019 dans le dossier R-3982-2016 précédent.

(iii) Le tableau inclut le projet « Poste de Saint-Georges – Ajout transformateur ».

(iv) Le tableau présente les prévisions de dépassement de capacité dans les postes satellites. Le projet « Poste de Saint-Georges – Ajout transformateur » de la référence (iii) n'y est pas inclus.

Demandes :

5.1 Veuillez expliquer et justifier l'augmentation de 21 M\$ ou 37 % des investissements requis en 2018 pour l'alimentation de la charge locale, compte tenu du retrait, selon la référence (ii), des projets d'addition de capacité de six postes satellites pour lesquels des interventions étaient prévues en 2018 et 2019 dans le dossier R-3982-2016 précédent.

5.1.1. Dans la référence (i), le Transporteur précise que les mises en service (MES) découlant des investissements liés aux projets à confirmer sont estimées en se basant sur les tendances historiques des MES des projets antérieurs de même nature. Veuillez préciser les projets à confirmer, en incluant leurs investissements 2018 respectifs, pour lesquels la somme de 38 M\$ est requise.

5.2 Veuillez expliquer que le projet d'addition de capacité au poste de Saint-Georges, présenté au tableau 26 de la référence (iii), ne soit pas inclus dans l'annexe 2 de la référence (iv).

⁵ Dossier R-3982-2016, pièce [B-0004](#), p. 37, tableau 25.